

Audience au Recteur mardi 31 janvier 2012

Le Recteur a reçu la délégation intersyndicale
composée de J-C Tarroux FO, C Bélinguer FSU, C Vaulot CGT

Lors de cette audience chaque syndicat a rappelé les positions de force de la délégation. Nous vous faisons connaître la teneur des interventions FO lors de cette audience.

J-C Tarroux note la réussite de la mobilisation avec la fermeture de plusieurs établissements qui n'avaient pas pour tradition de le faire, et pas uniquement ceux touchés par un projet de fermeture.



Il rappelle et présente les deux revendications et demande qu'elles soient rapportées au ministre :

Sur le projet d'évaluation :

Nous maintenons la demande d'abandon du projet sur l'évaluation, comme déjà exigé lors de la grève du 15 décembre. Nous considérons que ce projet remet en cause le statut national, soumet l'enseignant au projet local et au chef d'établissement (soumission aggravée par la mise en œuvre de l'autonomie des établissements), remet en cause la liberté pédagogique de l'enseignant, retarde pour tous l'avancement et engage une baisse programmée des salaires. Sur ce dernier point, d'ailleurs, le ministère n'a jamais démenti nos analyses. C'est la démonstration, si elle était nécessaire, que nos analyses sont exactes.

FO demande le droit du choix sur les évaluations et s'inquiète des pressions incessantes sur « l'évaluationnisme » renforcées par les réformes actuelles. Rappel est fait du positionnement de FO pour la défense de l'école républicaine qui garantit l'égalité en droit sur tout le territoire. FO d'ailleurs montre exemple à l'appui qu'avec l'école du socle et des compétences certains établissements ont des validations à « degrés variables ».

Sur l'annulation de toutes les suppressions de postes :

FO s'alarme de la dégradation constante des conditions de travail des enseignants et personnels administratifs au motif de la crise économique que le gouvernement entend faire payer par les salariés et leur famille. FO demande l'abandon de la RGPP et des contre-réformes. Dans bon nombre d'établissements, les enseignants sont à la rupture avec toutes les conséquences qui en découlent. Illustration est donnée, avec force d'éléments concrets, de la réalité sur le terrain ...

FO rappelle son attachement à la défense des Lycées Professionnels et des diplômes qualifiant (CAP, BEP, etc...) reconnus dans les conventions collectives. Si l'apprentissage est une voix que les jeunes et leurs parents peuvent choisir, il n'est pas acceptable que ce choix se fasse par défaut : la dégradation des établissements et la suppression des CAP ne sont pas acceptables. FO demande une réelle revalorisation des LP pour que les jeunes en « tension scolaire » dans l'enseignement général puissent retrouver le goût à l'école dans le cadre d'une orientation professionnelle qualifiante.

Chez les administratifs, la demande de l'annulation des suppressions de poste et des fusions-mutations est tout aussi urgente. Illustrative et emblématique sont les mesures de « suppression-fusions-mutations-déménagement » prises à la division des personnels et à la division des examens et concours. Ces mesures sont l'expression d'une volonté d'en finir avec les droits des personnels, les diplômes, les statuts nationaux.

Enfin FO a demandé que les intervenants en langues dont nous demandons le maintien des postes (il faudrait en recruter plutôt que les licencier) soient, dans tous les cas, réemployés.

Réponses du Recteur :

Ne souhaite pas faire de commentaires sur les revendications nationales mais il fera remonter ce jour même nos demandes.

Dans le cadre des efforts nationaux de réduction des effectifs, il indique avoir fait des choix : maintenir les taux d'encadrement dans les classes.

Il se félicite du dynamisme démographique des départements 82 et 31 dont il dit que l'augmentation des

effectifs est prise en compte.

Dans ce contexte de réduction il a choisi de fermer des postes de RASED. Il s'agit de réorganiser les RASED sur d'autres types de missions : expertise, identification des difficultés, conseils (circulaire de 2009 qui est une application de la réforme Darcos).

Le Recteur a ensuite défendu l'autonomie des établissements dont il estime qu'elle donne plus de liberté pédagogique et permet de s'adapter au public scolaire. (Sic)

Pour ce qui est de la validation des « compétences » qui sont différencierées par établissement, il sait et va veiller à ce que cela ne se renouvelle pas.

Le Recteur indique qu'à ce stade de suppression de postes si on veut aller plus loin, il faut des réformes de structures pour aller plus loin.

Enfin pour les intervenants en langue il entend la demande et examinera personnellement ce dossier.

Comme conclusion à cette audience, il apparaît que le Recteur n'appréhende pas la mesure de la situation sur le terrain. Et nos prises de position en audience, et la mobilisation à l'appel des syndicats sur des revendications claires et précises demeurent au centre de la campagne pour la défense des statuts et des postes.